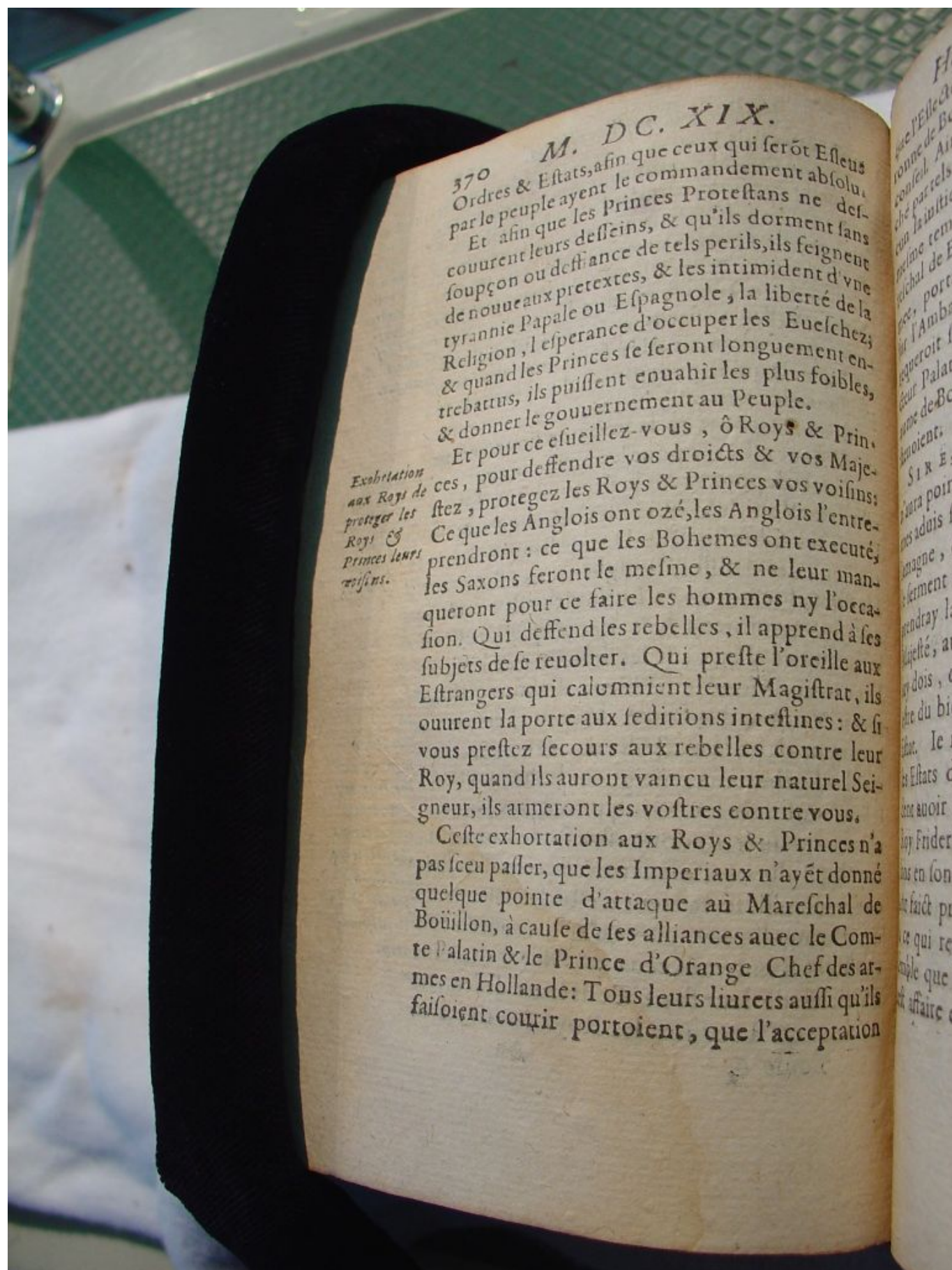
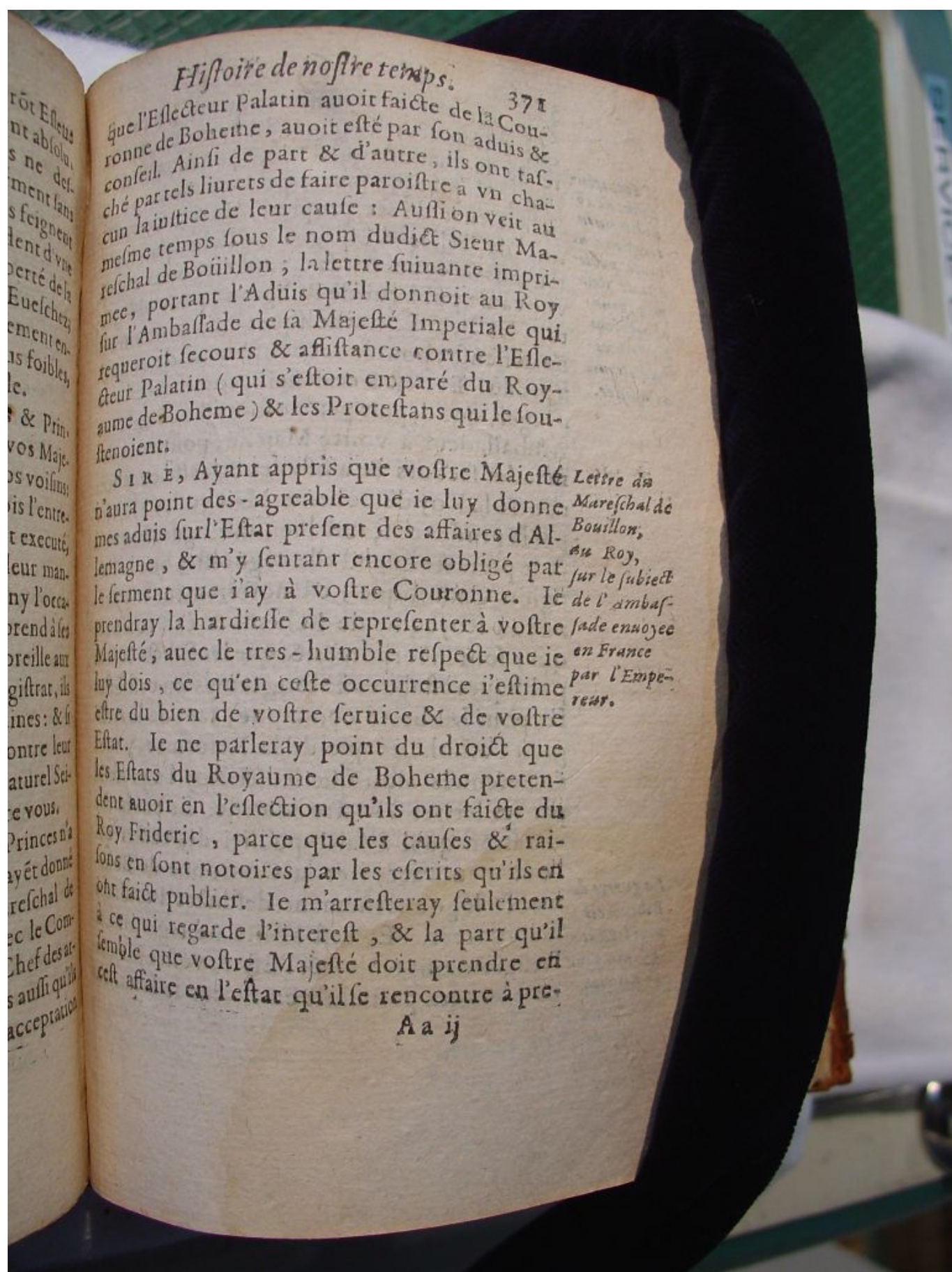


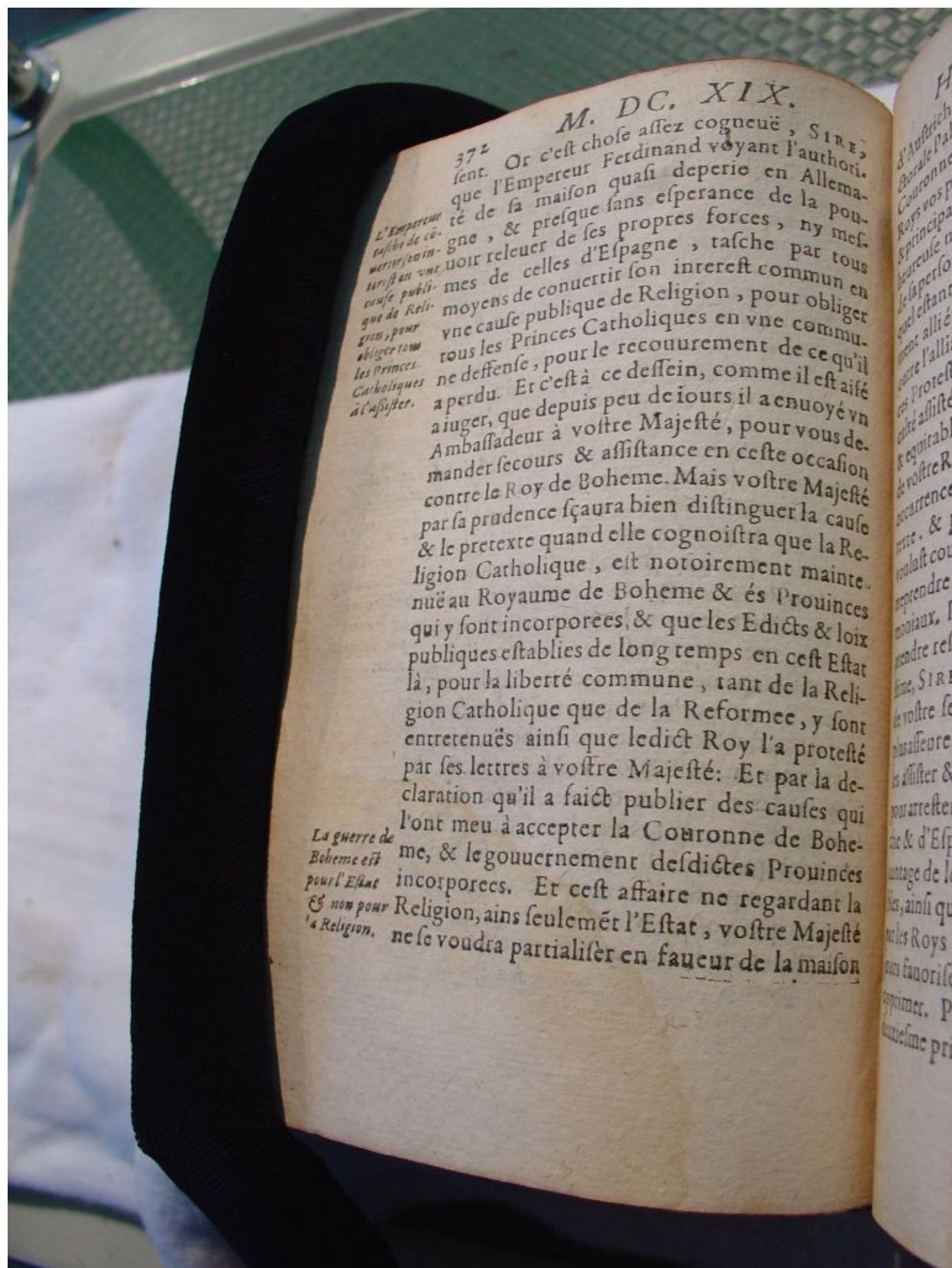
1619_370.jpg



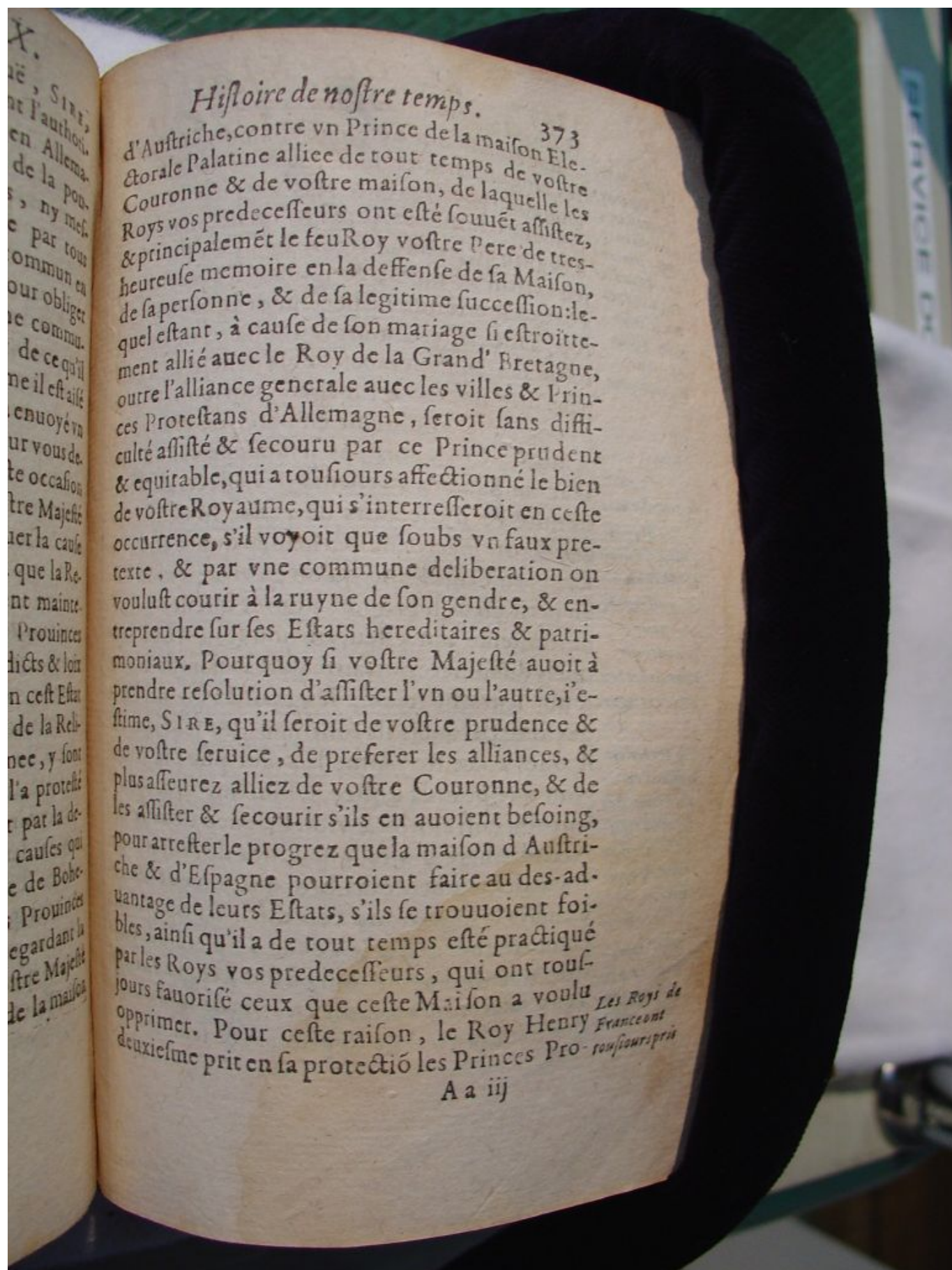
1619_371.jpg



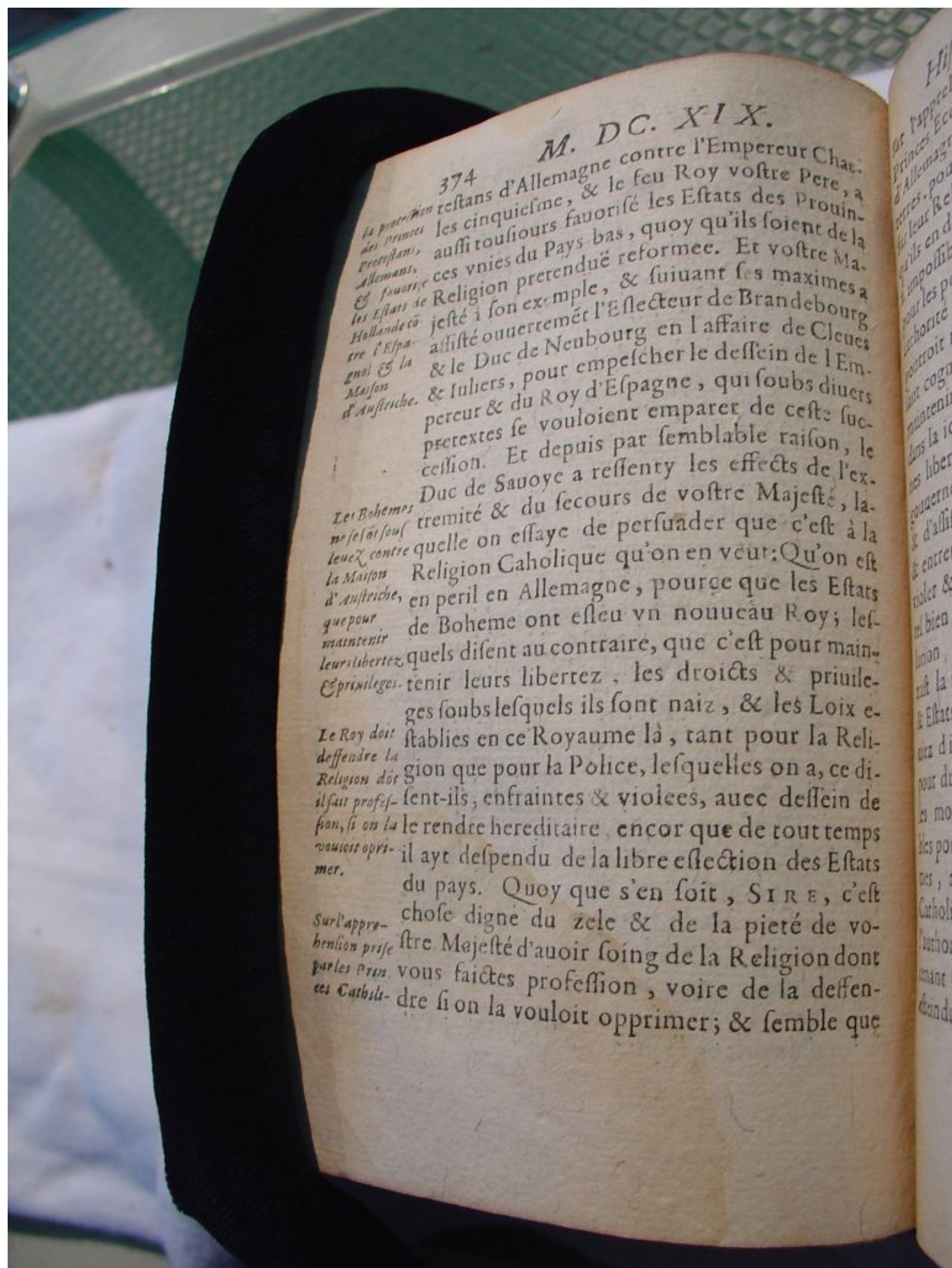
1619_372.jpg



1619_373.jpg



1619_374.jpg



M. DC. XIX.

374

la protection des princes protestans, Allemands, & fauorise les Estats de Hollande contre l'Espagne & la Maison d'Autriche.

restans d'Allemagne contre l'Empereur Charles le cinquieme, & le feu Roy vostre Pere, a aussi tousiours fauorisé les Estats des Prouinces vnies du Pays bas, quoy qu'ils soient de la Religion pretendue reformee. Et vostre Majesté à son exemple, & suiuant les maximes assisté ouuertement l'Electeur de Brandebourg & le Duc de Neubourg en l'affaire de Cleues & Juliers, pour empescher le dessein de l'Empereur & du Roy d'Espagne, qui sous diuers pretextes se vouloient emparer de ceste succession. Et depuis par semblable raison, le Duc de Sauoye a ressenly les effects de l'extension & du secours de vostre Majesté, laquelle on essaye de persuader que c'est à la Religion Catholique qu'on en veut: Qu'on est en peril en Allemagne, pource que les Estats de Boheme ont esleu vn nouueau Roy; lesquels disent au contraire, que c'est pour maintenir leurs libertez, les droicts & priuileges sous lesquels ils sont naiz, & les Loix establies en ce Royaume là, tant pour la Religion que pour la Police, lesquelles on a, ce disent-ils, enfraintes & violees, avec dessein de le rendre hereditaire encor que de tout temps il ayt despendu de la libre election des Estats du pays. Quoy que s'en soit, SIRE, c'est chose digne du zele & de la pieté de vostre Majesté d'auoir soing de la Religion dont vous faictes profession, voire de la defendre si on la vouloit opprimer; & semble que

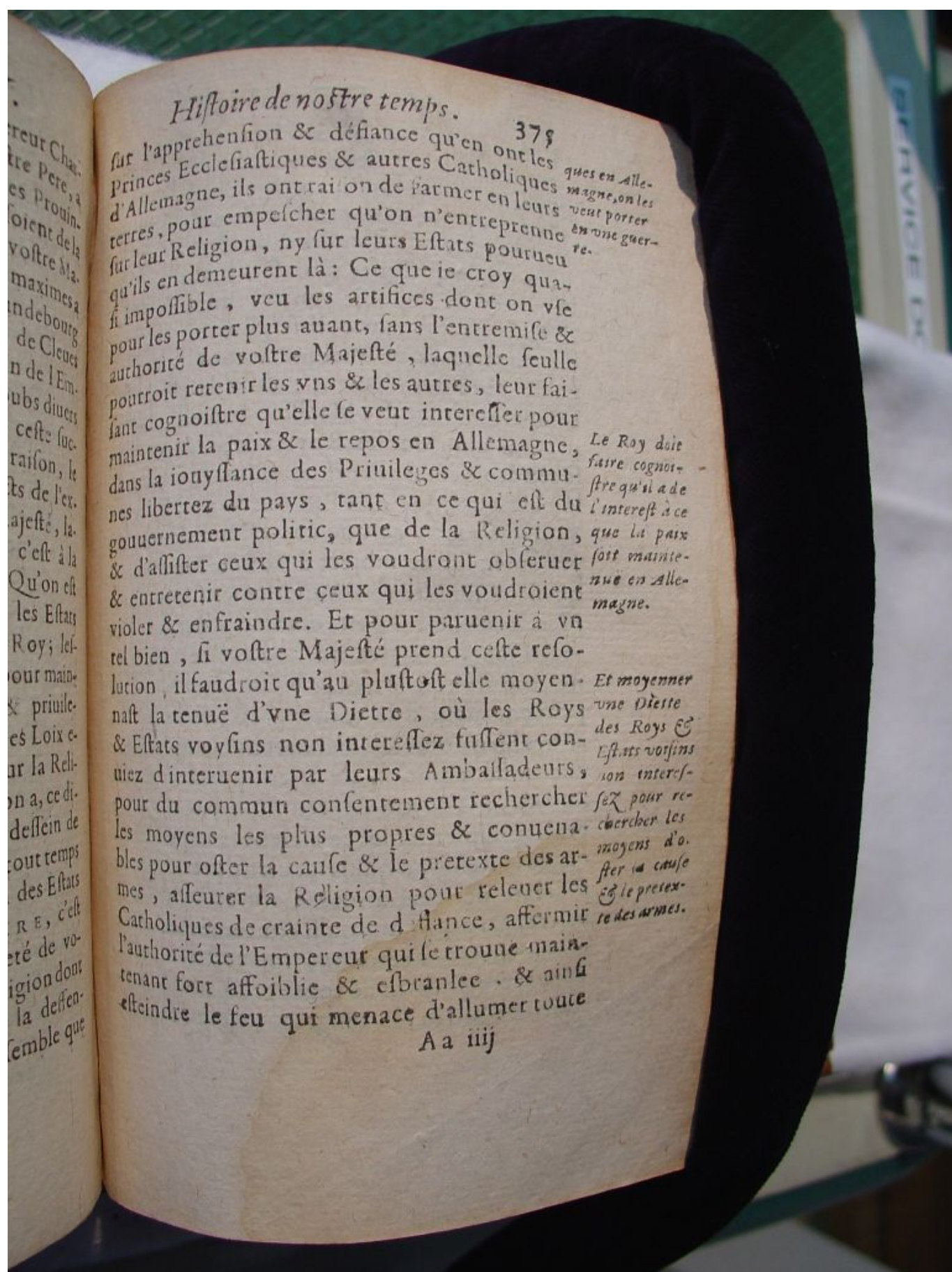
Le Bohemes ne se soit sous leuex contre la Maison d'Autriche, que pour maintenir leurs libertez & priuileges.

Le Roy doit defendre la Religion dont il fait profession, si on la vouloit opprimer.

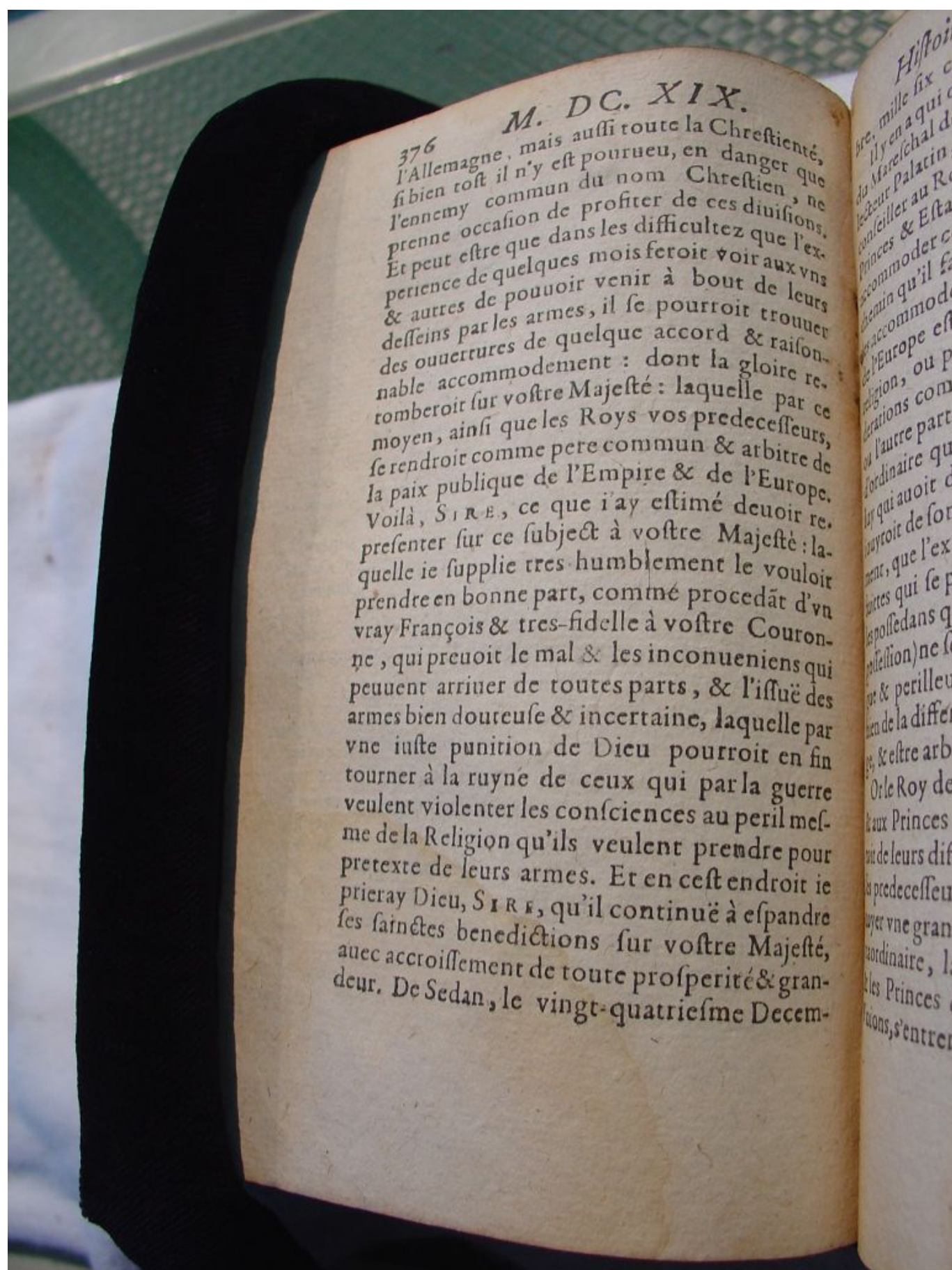
Sur l'apprehension prise par les Princes Catholiques

His
or l'appreh
Princes Ecc
d'Allemagne
terres, pour
leur Rel
qu'ils en de
impossib
pour les po
achorité
pourroit r
leur cogn
maintenir
dans la io
les libert
gouverne
de d'ass
de entre
moler &
et bien
union, i
est la t
de Estats
uez di
pour du
es moy
bles pou
nes, a
Catholi
l'author
nant f
deinde

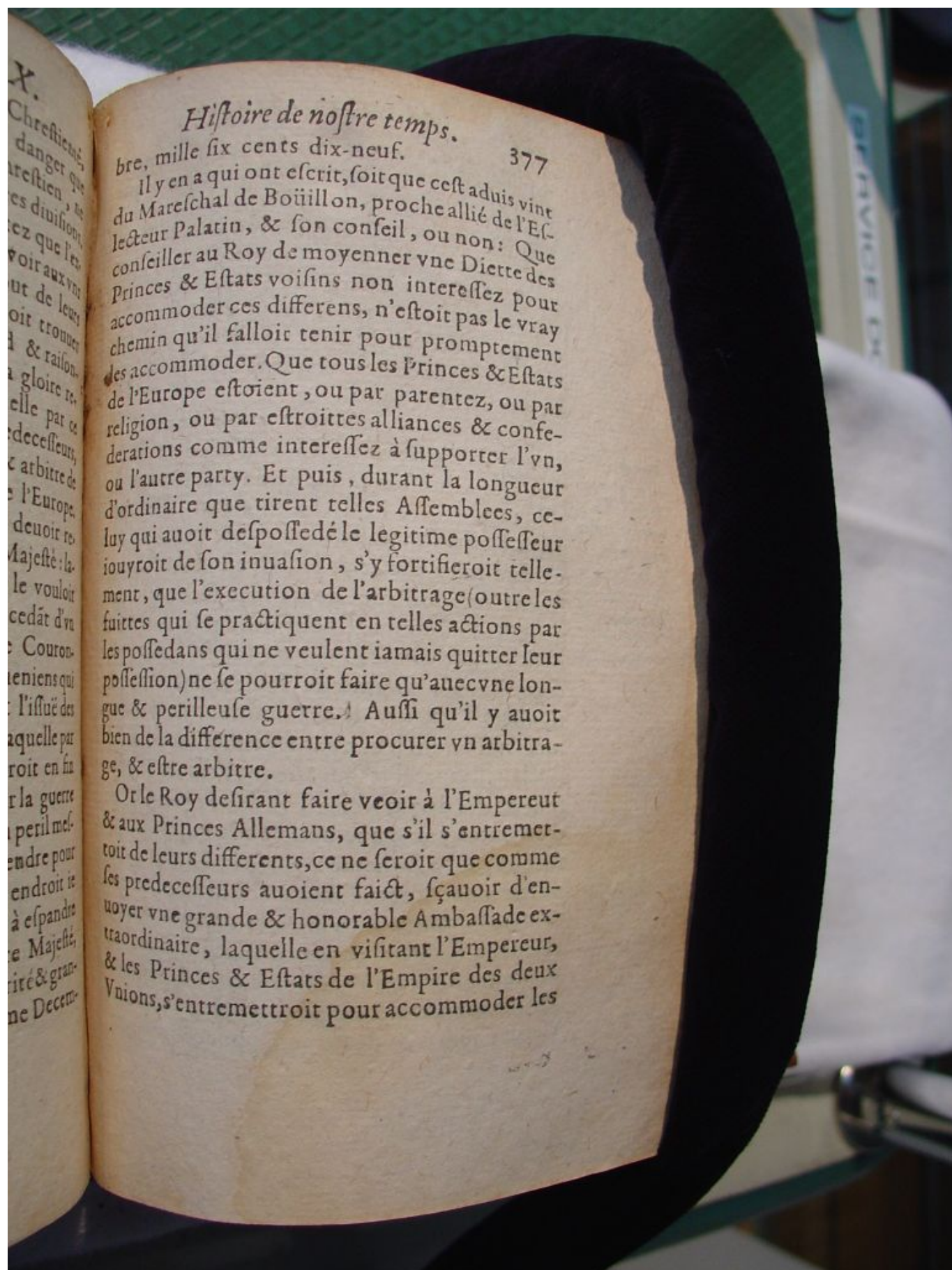
1619_375.jpg



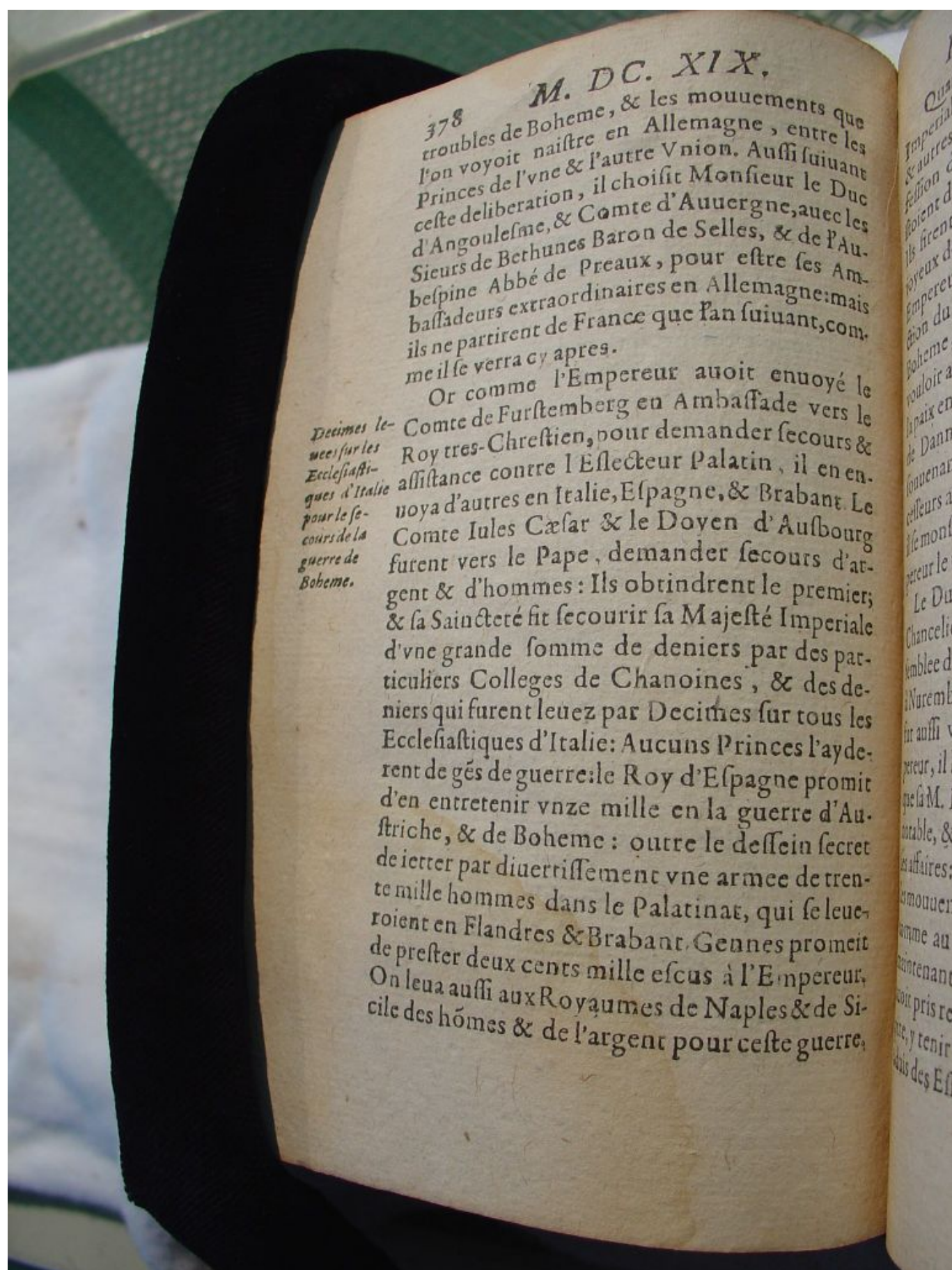
1619_376.jpg



1619_377.jpg



1619_378.jpg



1619_379.jpg

Histoire de nostre temps.

Quant aux Ambassadeurs que sa Majesté 379

Imperiale enuoya aussi au Roy de Dannemarc & autres Princes Septentrionaux. faisant profession de la Confession d'Ausbourg, & n'estoient del'Vnion des Princes correspondans, Ils firent tous response, Qu'ils estoient fort ioyeux de ce qu'il auoit esté esleu & couronné Empereur, luy souhaittoient toute benediction du Ciel, estoient marrys du trouble de Boheme, loüoient le dessein de sa Majesté de vouloir accommoder ce different & remettre la paix en l'Empire: La fin de la lettre du Roy de Dannemarc portoit, Que quant à luy, se souuenant de l'ancienne amitié que ses predecesseurs auoient eu avec la maison d'Austriche, il se montreroit tel en ceste occasiō, que l'Empereur le trouueroit estre son vray & fidel amy.

*Response du
Roy de Dan-
nemarc à
l'Ambassa-
de de l'Em-
pereur.*

Le Duc de Brunsvic, qui auoit enuoyé son Chancelier, Vicechancelier & Secrétaire à l'Assemblée des Princes Protestans correspondans à Nuremberg, & qui auoit signé leur Vnion, fut aussi visité par les Ambassadeurs de l'Empereur, il leur fit vn grand remerciement de ce que sa M. I. l'auoit honoré d'une Ambassade si notable, & daigné luy faire entendre l'estat de ses affaires: Qu'il n'auoit appris qu'avec regret les mouuemens arriuez és Estats de sa Majesté; comme au contraire il s'estoit resiouy ayant maintenant sceu que sadite Majesté Imperiale auoit pris resolution de se transporter en l'Empire, y tenir vne Assemblée, ou par le conseil & aduis des Eslecteurs & Princes, on delibereroit

*Celle du Duc
de Brunsvic.*

Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan